

RÈGLEMENT

PROMOUVOIRE ET VALORISER L'ARTISANAT PARISIEN

*CET ÉTÉ, ACCUEILLEZ LE MONDE
ENTIER !*

Référencement

Candidatez avant **le 22 avril 2024**

Contact
Service Communication
72-74 rue de Reuilly - 75012 Paris
Courriel : berengere.heduit@cma-idf.fr





CET ÉTÉ, ACCUEILLEZ LE MONDE ENTIER !

La Chambre de Métiers et de l'artisanat IDF vous propose :

- De vous référencer **gratuitement**, avec le soutien de Paris je t'aime - office de tourisme de Paris, sur sa plateforme numérique qui permettra la valorisation et la géolocalisation des artisans auprès des visiteurs nationaux et internationaux.
- De **bénéficier** d'une communication dédiée à la promotion de ces référencements.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- ✓ Vous êtes ouvert au moins une semaine pendant la période du 26 juillet au 11 août ou du 28 août au 8 septembre.
- ✓ Vous êtes une entreprise artisanale francilienne.
- ✓ Vous disposez d'une boutique ou d'un atelier pour accueillir votre clientèle.

Après les festivités, **l'aventure continue !**

Pour continuer à faire grandir et rayonner l'artisanat parisien, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat IDF **continuera d'animer la dynamique collective** initiée à l'occasion de ce rendez-vous sportif mondial, en restant à votre contact.

Actualités, informations, rencontres dédiées, vous bénéficierez d'un **accès personnalisé à nos événements et actualités** pour accompagner au mieux votre entreprise et vos besoins !

Profiter d'une **communication** dédiée

Être **ambassadeur** du savoir-faire artisanal

Augmenter la **visibilité** de votre entreprise

Intégrer **un réseau d'artisans**

Règlement

Article 1 :

Contexte et objet de l'appel à référencement

- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat IDF souhaite valoriser l'artisanat francilien sur les plateformes mises en place pour les visiteurs nationaux et internationaux (Paris je t'aime, cartographie en ligne, circuits de découverte, visites). Il s'agit notamment de promouvoir les métiers d'art et de création, les métiers de bouche et de services.

Pour ce faire, deux niveaux de valorisation de l'artisanat via les solutions numériques sont mis en œuvre :

- 1 - Référencement et inscription sur une carte en ligne.
- 2 - Intégration à des circuits de découverte élaborés par le comité de sélection.

- La CMA IDF souhaite pérenniser la communauté issue du présent projet de promotion et de valorisation de l'artisanat.

Article 2 :

Critères de sélection

Référencement et inscription sur une carte en ligne :

- ✓ Nature de l'offre de l'entreprise
- ✓ Conditions d'accueil du public

Intégration à des circuits de découvertes :

- ✓ Nature de l'offre de l'entreprise (identification des savoir-faire, éléments différenciants, représentativité...)
- ✓ Proximité des sites olympiques ou de festivités
- ✓ Attractivité du quartier
- ✓ Densité de l'offre

Article 3 :

Pré-requis obligatoires

Peuvent présenter leur candidature :

- ✓ Les entreprises artisanales ouvertes au moins une semaine pendant la période du 26 juillet au 11 août ou du 28 août au 8 septembre.
- ✓ Les entreprises accueillant leur clientèle dans un lieu physique en Ile-de-France.
- ✓ Les entreprises dont le siège est en Ile-de-France.
- ✓ Les entreprises dont l'activité artisanale est l'activité principale et non l'activité secondaire.
- ✓ Les entreprises en règle avec leurs obligations sociales, fiscales et administratives (RNE).

Article 4 :

Dossier de candidature

La candidature au référencement est gratuite.

Pour candidater, l'artisan doit remplir le formulaire accessible grâce au lien suivant : <https://bit.ly/3l0IK7T>

Un seul dossier par candidat sera étudié. Dans le cas de la présentation de plusieurs dossiers, seul le dernier en date sera pris en compte. Date et heure limites d'envoi du formulaire dûment complété : 22 avril 2024 à minuit.

Tout formulaire envoyé hors délai ne sera pas étudié.

Article 5 :

Sélection

Chaque formulaire est examiné par le comité de sélection.

Les candidats garantissent l'exactitude des renseignements produits et autorisent leur diffusion aux membres du comité de sélection.

Si besoin, des précisions pourront être demandées aux candidats.

Le comité de sélection est composé d'élus et de collaborateurs de la CMA IDF ainsi que de représentants des organisations professionnelles. Il est souverain.

Les artisans référencés seront contactés dans les jours suivants la réunion du comité de sélection.

Article 6 :

Confidentialité

La CMA IDF et les membres du comité de sélection s'engagent à garder confidentielles les informations communiquées par les candidats dans le cadre de la procédure de sélection.

Article 7 :

Communication et droit à l'image

Des actions de communication pourront être réalisées par la CMA IDF sur différents supports notamment tout type de document imprimé, vidéo, photographie, internet y compris les réseaux sociaux.

Du seul fait de leur participation, les artisans sélectionnés autorisent la CMA IDF et ses partenaires à utiliser et diffuser leur image et ce, sans compensation financière.

Les artisans sélectionnés autorisent la CMA IDF et ses partenaires à utiliser leurs nom, prénom, adresse et coordonnées ainsi que les éléments caractéristiques de leur offre tels qu'ils sont décrits dans le formulaire de candidature, dans le cadre du projet visé à l'article 1.

Article 8 :

Protection des données personnelles

En tant que responsable de traitement, la CMA IDF respecte les dispositions du Règlement européen n°2016/679 sur la protection des données personnelles et la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les données personnelles recueillies par la CMA IDF à partir du formulaire de candidature sont traitées afin de vérifier que vous remplissez les conditions pour rejoindre la communauté « CMA IDF – Ambassadeur du savoir-faire artisanal » et vous fournir les services associés en cas de sélection. Le référencement « CMA IDF – Ambassadeur du savoir-faire artisanal » vise à

créer une communauté d'artisans ambassadeurs, qui a vocation à être pérennisée. La CMA IDF pourra proposer aux membres de la communauté de participer aux actions de communication et de promotion de l'artisanat francilien.

Le fondement légal du traitement de vos données personnelles repose sur votre consentement. Pour le processus de sélection, ces données ne sont communiquées qu'aux services compétents de la CMA IDF et aux membres du comité.

En cas de sélection, vos données personnelles telles que renseignées dans l'acte de candidature pourront être diffusées auprès du grand public, de nos partenaires et des plateformes numériques de référencement. Elles seront conservées pour la durée des actions liées à la communauté « CMA IDF – Ambassadeur du savoir-faire artisanal ».

En l'absence de sélection, vos données personnelles seront supprimées dans les deux mois suivant cette décision de non-sélection.

Vous pouvez accéder aux données personnelles vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation de leur traitement ou à la portabilité. Vous avez également le droit à tout moment de retirer votre consentement au traitement de vos données personnelles. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre référent à la protection des données personnelles à l'adresse : rgpd@cma-idf.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL au 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 ».

Article 9 :

Modification du règlement

La CMA IDF se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de besoin sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Elle peut notamment prolonger, écarter ou suspendre l'appel à référencement.

Report ou annulation de l'appel à référencement

La CMA IDF se réserve le droit de reporter voire annuler le référencement si les circonstances l'y obligent/ en cas de besoin sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Article 10 :

Engagements des candidats

La participation au référencement implique la prise de connaissance, l'acceptation et le respect du présent règlement. La CMA IDF arbitrera et tranchera toute question relative à son application et/ou à son interprétation.

Article 11 :

Réclamation

Les éventuelles réclamations ou contestations intervenant après le 1er juillet ne seront pas étudiées.

Article 12 :

Limitation de responsabilité

La participation au référencement implique la connaissance et l'acceptation par les candidats des caractéristiques et des limites de l'internet. La CMA IDF ne peut être tenue pour responsable en cas de problème d'acheminement, de coupure de communication, de difficulté de connexion ou de panne, de piratage ou de détournement de données.